

Suisse Garantie et le secteur laitier

LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS font partie des premiers produits à avoir été distingués avec l'appellation «Suisse Garantie». Le succès de cette marque faîtière a également convaincu les plus sceptiques. L'avenir de «Suisse Garantie» est étroitement lié au projet Swissness de la Confédération et à la stratégie qualitative en faveur de l'agriculture suisse.



Kurt
Nüesch



Thomas
Reinhard

Dans la perspective d'une ouverture croissante des marchés et dans l'optique d'un meilleur positionnement en Suisse et à l'étranger, l'ancienne Union suisse des producteurs de lait (UCPL) avait décidé en 1994 de créer une indication de provenance pour le lait et les produits laitiers suisses. Cette dernière devait distinguer le lait de consommation, la crème, le beurre, le fromage et d'autres produits laitiers frais répondant aux standards suisses ainsi qu'à d'autres exigences.

Le projet a ensuite été développé en collaboration avec l'Union suisse des paysans et diverses organisations sectorielles et entreprises, donnant naissance à l'appellation «Q Swiss Quality» pour les produits agricoles suisses.

Les oppositions émanant des organisations de protection des consommateurs et des chimistes cantonaux ont fait qu'après avoir porté l'appellation «Suisse Contrôle» et «Suisse Qualité», «Q Swiss Quality» a finalement mué en «Suisse Garantie» en 2004, devenant la marque faîtière d'Agro-Marketing Suisse (AMS).

Naissance difficile Pour les consommateurs suisses, la distinction spécifique des produits agricoles indigènes et la communication qui va de pair revêtent une très grande importance depuis le lancement de l'indication de provenance. La mise en place a été compliquée par des appréhensions, voire certaines oppositions, au sein de la branche. Ces oppositions émanaient étonnamment de certains acteurs du secteur fromager qui était entièrement soumis à la concurrence européenne depuis 2007. Apparemment, certains

d'entre eux craignaient entre autres que des spécialités fromagères établies et positionnées dans le secteur supérieur n'arrivent plus à se distinguer aussi clairement que par le passé. Il est évident que des produits génériques comme le lait de consommation, la crème ou le beurre bénéficient plus fortement d'une marque commune telle que Suisse Garantie que des spécialités bien établies et positionnées sur le marché. L'indication de provenance n'empêche néanmoins pas de profiler plus spécifiquement les avantages de produits traditionnels tels que Gruyère AOC, Emmentaler AOC ou Appenzeller®.

Ces dernières années, la palette de produits laitiers estampillé Suisse Garantie a été constamment élargie. Tous les transformateurs importants et de plus en plus d'entreprises actives dans le commerce de détail et la restauration utilisent aujourd'hui cette marque. Les transformateurs disposent donc de très bonnes conditions pour pouvoir distinguer leurs produits, avec une faible charge supplémentaire pour la certification.

Exigences et contrôles Le lait et les produits laitiers Suisse Garantie doivent respecter les exigences suivantes:

- Lait issu d'exploitations suisses, dont les animaux sont détenus en Suisse. Sont incluses dans cette définition les exploitations de la Principauté du Liechtenstein, de la zone franche de Genève et des zones limitrophes ancrées dans les contrats étatiques, pour autant que les dispositions de la législation suisse s'appliquent.
- Respect des prestations écologiques requises. Les exploitations d'estivage

doivent remplir les directives mentionnées dans l'ordonnance sur les contributions d'estivage.

- Pas d'utilisation de fourrages génétiquement modifiés.
- Pas d'animaux génétiquement modifiés.
- Respect de toutes les prescriptions légales.

Les exigences qui sont communiquées aux consommatrices et aux consommateurs en ce qui concerne l'indication de provenance Suisse Garantie doivent aussi être respectées. Pour la mise en œuvre de Suisse Garantie, chaque producteur de lait a dû garantir par écrit qu'il respectait les exigences, à savoir confirmer qu'il applique les directives PER, qu'il n'utilise pas de fourrage contenant des OGM et qu'il respecte l'assurance qualité au niveau de la production laitière. Ces confirmations doivent être renouvelées au plus tard après cinq ans. Les exigences Suisse Garantie sont en général annexées aux contrats d'achat de lait ou aux règlements. Les producteurs qui ne perçoivent pas de paiements directs doivent apporter la preuve qu'ils respectent les exigences Suisse Garantie à travers le service d'inspection. Les entreprises de transformation doivent être certifiées.

Près de 98% des exploitations laitières qui obtiennent des paiements directs suivent les règles PER. Les produits fourrager OGM ne peuvent pas être cultivés en Suisse (moratoire). De la même façon, il est interdit de détenir des animaux génétiquement modifiés. Selon les statistiques d'importation, plus aucun produit fourrager OGM n'est importé en Suisse, ce que confirment également les contrôles officiels. On



La déclaration de provenance sera un facteur de succès décisif pour l'agriculture suisse.

Photo: © Producteurs suisses de lait (PSL)

peut donc en conclure que les directives en matière d'OGM sont bien respectées. Certains sont d'avis que les exigences posées par Suisse Garantie dans le domaine de la production laitière devraient être contrôlées dans chaque exploitation.

Outre les nombreux contrôles auxquels ils sont déjà soumis, les agriculteurs devraient alors passer d'autres contrôles, ce qui engendrerait des frais supplémentaires. Comme le lait qui satisfait aux critères Suisse Garantie ne bénéficie d'aucune plus-value, une telle exigence serait disproportionnée. C'est la raison pour laquelle les programmes de détention animale (SST, SRPA) ont été évalués et reconnus pour le lait et les produits laitiers Suisse Garantie.

Il est prévu de publier les résultats de contrôle des programmes reconnus dans la banque de données Lait et de les rendre accessibles aux acteurs autorisés que sont les producteurs de lait concernés, les acheteurs de lait et les organes

de certification. Les autorisations écrites des producteurs ne seraient alors plus requises, ce qui simplifierait les choses. Pour des motifs techniques, cet objectif n'a pas encore pu être réalisé. D'autres solutions sont actuellement à l'étude. L'Office fédéral de l'agriculture prévoit ainsi de mettre sur pied une banque de données pour les contrôles. PSL vérifie actuellement si le projet de l'OFAG peut constituer une solution ou si le projet de la banque de données Lait constitue une meilleure solution. A cette occasion, il convient de trouver un équilibre entre sécurité maximale (tenir ce que l'on promet), respect des conditions cadres (participation au programme PER, disponibilité des produits fourragers OGM) et charges induites par les contrôles et le traitement des données.

Perspectives L'avenir de Suisse Garantie est étroitement lié au projet Swissness de la Confédération et à la

stratégie qualitative pour l'agriculture suisse. Au cas où le projet Swissness avec la règle des 80 pour cent pour les matières premières passerait la rampe et où la stratégie qualitative prévue par l'Office fédéral de l'agriculture entrerait en vigueur, Suisse Garantie pourrait être adaptée et maintenue dans le cadre de cette stratégie. Les efforts consentis jusqu'à maintenant devront alors permettre de développer un instrument utile et moderne en faveur de l'agriculture.

Au cas où le projet Swissness et les exigences prévues en matière de provenance des matières premières n'arriveraient pas à s'imposer, Suisse Garantie, en tant qu'appellation d'origine d'AMS et de l'agriculture suisse, deviendrait d'autant plus importante. ■

Auteurs Kurt Nüesch et Thomas Reinhard, PSL Producteurs suisses de lait, Berne.

INFOBOX
www.ufarevue.ch 6 · 10